

Au fil de l'Aisne

BULLETIN COMMUNAL DE VILLENEUVE-SUR-AISNE • N°15 • JUILLET - SEPTEMBRE 2022

*C'est la fin de l'école.
Vive les vacances !!!*



page 3

Vie économique

pages 4 et 5

Cela s'est passé dans notre commune

pages 6 à 9

Retours sportifs

page 10

A l'écoute des associations

pages 12 et 13

Environnement

pages 14 et 15

Vie pratique

pages 16 et 17

Loisirs

pages 18 à 23

Comptes-rendus des séances de conseil municipal

Merci

Le comité de rédaction remercie toutes les personnes qui ont apporté leur contribution à la réalisation de notre bulletin.

**Nous vous souhaitons,
à toutes et à tous,
un très bel été**

PROCHAINE PARUTION : OCTOBRE 2022

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION ÉDITÉ
PAR LA MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-AISNE (02190)

Contactez-nous via le site web villeneuve-sur-aisne.fr

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Philippe TIMMERMAN

Comité de rédaction : Laure BETTANGA-BARON,
Aurélien BOUCQ, Laëtitia COCHOIS, Coralie DELVAL,
Christine FENAU, Ludvine FRACHOU, Alain WEHR

Responsable de rédaction
et mise en page : Alain WEHR

Impression : www.onlineprinters.fr

Tirage : 1 500 exemplaires

Dépôt légal : juillet 2022 - ISSN n°2725-0180

Crédits photos : tous droits de reproduction réservés. Les photos sont
céditées du nom de leur auteur pour chaque page, selon la quantité
indiquée entre parenthèses.

Page 1 : Ludvine Frachou (1) - Page 3 : L'atelier D'co by Léa(1),
Valérie Rolland (1) - Page 4 : Alain Wehr (2), Aurélien Boucq
(3) - Page 5 : Aurélien Boucq (2), Billard club (2) - Page 6 :
FLG Guignicourt (2) - Page 7 : FLG Guignicourt (4) - Page 8 : FLG
Guignicourt (5), TGVS (1) - Page 9 : USG Football (3) - Page 10 :
Pixabay (1) - Page 12 : JC Olivier (1), Pixabay (1) - Page 13 :
Colette Legrand (2), Stéphanie Levasseur (1) - Page 14 : Alain
Wehr (3), Pixabay (6) - Page 15 : Gendarmerie Guignicourt (1),
Pixabay (1) - Page 16 : Pixabay (1) - Page 17 : Madame Figaro
(1), inconnu (1)



ADMR
de l'**AISNE**
Association de
Guignicourt -
Villeneuve sur Aisne

Parce qu'à chaque instant vous pouvez avoir besoin d'aide, notre association ADMR est à vos côtés et vous accompagne...

Notre association déménage !

A partir du 1er JUILLET 2022



Dans le cadre de travaux prévus dans nos locaux (Centre Social), la commune de Guignicourt nous a proposé de transférer notre bureau dans les locaux de la **Mairie** (sur la droite de l'escalier)
Place du Maréchal Leclerc
02190 VILLENEUVE SUR AISNE

Association ADMR de Guignicourt et environs
Tél. : 03 23 80 13 75 - 06 07 68 92 64
Mail : admr.guignicourt@fed02.admr.org

Accueil physique dans nos locaux
MERCREDI de 13h45 à 16h45 et VENDREDI de 9h à 12h

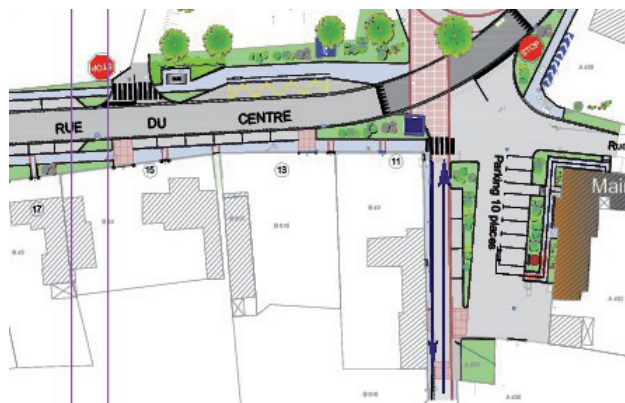
Accueil téléphonique
Du LUNDI au VENDREDI de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Les coordonnées pour nous joindre restent inchangées

Rénovation de la voirie du centre de Menneville

Erratum / modification du plan

Contrairement au plan présenté dans notre bulletin municipal n°14, la portion de la rue des prés située en face de la place de la mairie de Menneville sera en double sens à la fin des travaux et non pas en sens unique.



Créations d'entreprises Ils s'installent à Villeneuve-sur-Aisne

Valérie Rolland, décoratrice d'intérieur

Décoratrice d'intérieur, Valérie Rolland exerce son métier à Villeneuve-sur-Aisne depuis novembre 2021.

Elle a créé son entreprise à la même date.



De formation commerciale, elle a exercé principalement dans l'ameublement, les objets déco ou les magasins de bricolage. Puis, l'idée de devenir décoratrice d'intérieur a fait son chemin et est devenue une évidence.

Après étude et formation, la certification en poche, Valérie Rolland crée L'atelier D'co et, depuis, met en valeur l'intérieur des maisons de ses clients.

Elle peut aussi réaliser, à leur demande, la décoration complète de leur habitat.

Côté décoration, elle aime beaucoup travailler les matières naturelles, le bois, la pierre, le lin. Elle possède un penchant pour le style scandinave, avec ses couleurs douces et du bois à foison et l'ambiance cocooning qu'il crée.

Elle apprécie également le mélange des styles : l'ancien et le nouveau, des couleurs profondes et des formes originales qui sont sublimes par le choix des matériaux.

Son activité va d'un conseil en choix de couleur ou papier peint ou le réagencement de la décoration en passant par la conception complète d'un intérieur.

Pour ce faire, Valérie Rolland utilise, entre autre, des vues en photoréalisme et peut terminer par du Home Staging (valorisation immobilière) lors de la vente d'une maison, en collaboration avec des mandataires immobiliers (Patrice de Seixas & Romain Haimery - SAFTI à Villeneuve-sur-Aisne).

Elle peut, aussi, exercer auprès de professionnels pour l'agencement de locaux et points de vente.

Toutes les informations sur ses prestations sont disponibles sur son site : www.latelier-dco.fr

Vous pouvez la contacter par mail : lea@lea-dco.fr ou par téléphone au 06.65.11.90.41.



UNC de Guignicourt Inauguration d'une plaque commémorative

Samedi 09 avril, l'UNC Section de Guignicourt, par l'intermédiaire de son président M. Aurélien Boucq, procédait à l'inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur de ses anciens membres, au Jardin du Souvenir de Guignicourt. Le premier nom à figurer sur la plaque est celui de Bernard Borel, président emblématique de l'UNC pendant plus de 40 ans.



L'UNC n'en oublie pas pour autant tous ses membres disparus dont les noms resteront gravés dans la mémoire de l'association.

La cérémonie s'est tenue en présence d'une foule nombreuse composée des membres de l'Association, de Mme Aude Bono-Vandorme, députée, de M. Paul Mougenot, conseiller départemental, de M. Timmerman, maire de Villeneuve-sur-Aisne, de



Mme Bosserelle, directrice de l'école élémentaire, des élus locaux ainsi que de la famille et amis proches de M. Borel.

Cérémonie de commémoration du 08 mai 1945

La commémoration de la victoire de la deuxième Guerre Mondiale s'est déroulée ce 08 mai 2022 à Villeneuve sur Aisne.

Nous étions nombreux à nous rassembler autour du monument aux morts grâce à la contribution des enfants des écoles primaires qui chantaient la Marseillaise, d'un détachement du CENZUB, du CIEC de Sissonne, d'un détachement de la Gendarmerie, de l'Harmonie de Guignicourt, du Comité d'entente des anciens combattants et, bien sûr, des habitants de Villeneuve sur Aisne.

Une récolte de dons au profit des Bleuets de France d'une valeur de 340 euros a été réalisée par Mme Annick Rochette, Mme Huguette Wauthier et Mme Jeannine Quelin. Nous les en remercions.



Repas des Anciens



Le samedi 14 mai dernier, s'est déroulé le traditionnel repas des Anciens : Un bon repas, une bonne ambiance, le tout animé par Henri SOMBRET et son orchestre !!!

Un bouquet de fleurs a été offert à la doyenne, Madame Denise FRERE, née le 21 avril 1929.



Concert de l'Harmonie municipale

Le concert « Harmonies en scène » s'est déroulé le dimanche 22 mai 2022 dans la salle des fêtes de Guignicourt. Nous avons passé un excellent moment à écouter des musiques joyeuses et émouvantes, parfaitement exécutées par l'Harmonie de Guignicourt, accompagnée de l'Harmonie de Mardeuil.

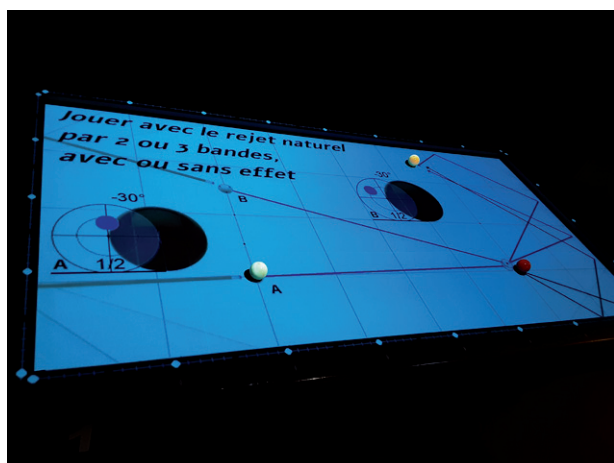


Billard Club de Guignicourt Visite du conseil municipal

Le samedi 7 MAI 2022, Philippe TIMMERMAN et Patrick BARTELS, accompagnés d'une dizaine de conseillers municipaux, avaient répondu à l'invitation du Billard Club. Pour certains, c'était l'occasion de visiter nos locaux, et pour tous, la possibilité de découvrir notre nouveau système de vidéo projection pédagogique dédié à l'apprentissage du billard.

Chacun des invités, maires et conseillers, a pu essayer et apprécier cette nouvelle application qui révolutionne l'apprentissage par des projections directement sur la table de billard, de figures sélectionnées avec ou sans trajectoires proposées.

Il est peu de dire que tous ont été séduits par ce nouveau procédé qui permet, au-delà des figures académiques, de proposer à tous et en particulier au jeune public, des jeux ludiques pour une approche originale et amusante du billard.



Nul doute que le dynamisme montré par l'association au service de sa volonté d'aller de l'avant devrait permettre à tous de découvrir ce loisir.

Le Billard Club de Guignicourt étudie actuellement, en collaboration avec les services jeunesse et loisirs de la Champagne Picarde, les activités qui pourraient permettre au jeune public de s'initier au billard et, ainsi, de sensibiliser leurs parents pour découvrir l'association jusqu'à maintenant trop méconnue.

Venez les rencontrer à la Halle (à côté de la gare). Il y a souvent du monde l'après-midi. Vous pouvez prendre rendez-vous avec :

Christian Legros : tel : 06 20 95 47 14 @ christian.legros0@sfr.fr

Jean-Paul Calais : tel : 06 70 84 84 30 @ jean-paul-calais@orange.fr

10KM DU BORD DE L' AISNE

Retour aux sources

L'association FOOTING LOISIR GUIGNICOURTOIS ET LAONNOIS, club de course à pied de Villeneuve-sur-Aisne, organisait, le dimanche 15 mai, la 22e édition des 10KM du bord de l'Aisne.



Après deux années d'absence, les organisateurs des 10KM du bord de l'Aisne avaient hâte de revoir les coureurs fouler les rues et chemins de Guignicourt.

Travaux obligent dans les rues de Menneville, c'est sur l'ancien parcours de la course que les participants se sont élancés, le dimanche 15 mai à 10H00.

Une centaine de coureurs avaient répondu présents dont près d'une vingtaine de Villeneuve-sur-Aisne. C'est bien moins que sur les précédentes éditions, mais c'est une tendance post-covid mesurée dans toutes les courses de la région...

De nombreux habitués avaient répondu présents, mais aussi beaucoup de coureurs souhaitant découvrir le parcours et l'ambiance décontractée de cette course très conviviale. Parmi ces derniers, plusieurs participaient à leur première course... Ils n'avaient pas choisi le parcours le plus simple pour une première, mais ils ont pu compter sur les encouragements des spectateurs sur les bords du chemin d'Illerrieden, sur les bords de l'Aisne ou encore sur l'esplanade Jean Thouraud.

À l'arrivée, le travail du Comité Directeur et des nombreux bénévoles a été largement récompensé par tous les commentaires des coureurs satisfaits de l'accueil, de l'ambiance et des récompenses promises aux vainqueurs, mais aussi aux coureurs chanceux de voir leur dossard tiré au sort.



LES RÉSULTATS

Pas de suspense sur cette nouvelle édition... Dès le départ, Michaël BOUCHE, du club de Bucy-Lès-Pierrepont, prenait la tête et rapidement plusieurs mètres d'avance sur ses proches concurrents. Dès le premier tour, l'avance prise par ce coureur ne pouvait être comblée.

Ayant récemment couru les 10KM de Lacq en 31:20, Michaël était le grand favori de cette course et il n'a pas fait mentir les pronostics. Il franchit la ligne d'arrivée en 31:29 et s'adjuge le record sur cette course. Le précédent meilleur temps était détenu par Guylain SCHMIED (32 :00 en 2015).

C'est avec plus de 5' de retard que le second, Alexandre RIPOLL terminera la course. Il améliore pourtant sa meilleure performance sur cette course de près d'1mn30 depuis sa précédente édition, en 2017.

Le podium sera complété par Nicolas VENTRELLI arrivé 4 secondes après le second.

5', c'est aussi le temps qui séparera les deux premières féminines. Angélique DIEM s'adjuge, pour la première fois, la victoire en 45:30. Il s'agit de son meilleur temps sur ce parcours après 4 participations successives.

Sandrine RODRIGUES, de Berneuil-sur-Aisne, et Sandrine VAN MELLO finiront respectivement deuxième et troisième.



Michaël BOUCHE, vainqueur de la 22ème édition des 10KM du bord de l'AISNE



Le podium masculin



Le podium féminin



Benoît KUZNIACKI, coureur de Villeneuve-sur-Aisne le plus rapide

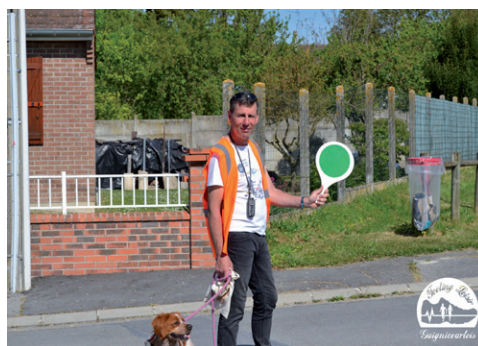
Du côté des villeneuvois, 5 coureuses et 14 coureurs ont pris le départ des 10KM du bord de l'AISNE.

Laëtitia ROBERT (Guignicourt) et Benoît KUZNIACKI (Guignicourt) seront les plus rapides de notre commune nouvelle.

**Le FOOTING LOISIR
GUIGNICOURTOIS vous donne
rendez-vous pour la prochaine édition
des 10KM du bord de l'AISNE, le
dimanche 21 mai 2023**



BRAVO à tous les participants et un énorme MERCI à tous les bénévoles sans qui cette manifestation ne pourrait avoir lieu.



Critérium cycliste du TGVS

Ce sont 60 coureurs qui se sont affrontés sur l'anneau fermé du pôle d'activité de l'A26. 6 coureurs du TGVS participaient à l'épreuve.

Résultats de la course :

En 15/16 ans :

- 1er - CAGNIARD Calvin - ECVA
- 2eme - QUELIN Rémy - TGVS
- 3eme - TALARICO Enzo - VC VOULZIERS

En 4eme catégorie :

- 1er - TOURIGNY Sylvain - Les Vieilles Pincés
- 2eme - BRAZIER Bruno - TAC REIMS
- 3eme - BOULANGER Jean-Pierre - Les Vieilles Pincés
- 4eme - BENJUMEA Adolphe - TGVS

En 3eme catégorie :

- 1er - ISIDORE Cédric - ASPPT REIMS
- 2eme - WERQUIN Romain - VC VOULZIERS
- 3eme - BURETTE Thierry - TGVS



La prochaine course organisée par le Team Guignicourt Vallée de la Suippe se courra le dimanche 11 septembre, sur le Pôle d'Activité A26.

Challenge des P'tits Crampons et Challenge de l'Avenir

Le traditionnel tournoi jeunes de l'US Guignicourt Football a eu lieu les 04, 05 et 06 juin 2022 sur le terrain synthétique et le terrain en herbe du club.

Pour cette édition 2022, de nombreuses équipes, de divers départements, ont répondu présentes dans les catégories u8/u9 et u10/u11.

Equipes de la Marne :

Neuville/Jamin - Betheny - Dormans - Ste-Anne - Fismes - FC Christo - Stade de Reims - Witry-lès-Reims et Vallée de la Suippe

Equipes des Ardennes :

Tagnon - Rethel - Château Porcien - Prix-lès-Mézières

Equipes d'Ile de France :

Sarcelles - Trilport - Neuilly Plaisance - Epinay S/Orge

Equipes de Seine Maritime et de Moselle

Le Havre et Metz

Equipes de l'Aisne :

Laon - Clacy-Mons - Courmelles - Sinceny - Les

Ayvelles - Soissons - Origny en Thiérache - Marle

Aulnois - Arsenal - Chemin des Dames - Crépy Vivaise

Château-Thierry et Concorde Bucy

Et le meilleur pour la fin : le club qui a parcouru plus de 7300 km pour se rendre au tournoi : AST HAITI !



Une organisation millimétrée a permis aux nombreux bénévoles du club (adultes et jeunes ainsi que les parents de joueurs) d'appréhender au mieux ces trois jours de fête dans des conditions optimales (caisse centrale, animation, buvette, restauration, planning des matchs, parking ...).

Pour ne laisser aucun temps mort, des structures gonflables ont été prévues pour les jeunes ainsi que diverses animations dont le tir de précision dans un but aménagé.



Le palmarès :

Dans la catégorie u8/u9, Witry-Lès-Reims l'emporte en finale devant Neuilly Plaisance.

Dans la catégorie u10/u11, Saint-Anne l'emporte devant Prix-lès-Mézières et Le Havre.

Manon Ducatillon, éducatrice jeunes et chargée de l'organisation générale du tournoi, a œuvré depuis plusieurs mois, avec l'aide des bénévoles, pour que ces trois jours de rassemblement festifs laissent des souvenirs impérissables. Les nombreux messages de félicitations et d'encouragements postés sur les réseaux sociaux prouvent une fois de plus que l'action bénévole à encore de l'avenir.

La devise du club reste donc d'actualité : Ensemble, écrivons demain.

La vidéo du tournoi est consultable sur Youtube : Tournoi jeunes 2022 - USG - YouTube

**Vous ou votre enfant voulez faire partie du club ?
N'hésitez pas à laisser un message sur la page @USGuignicourt officiel
ou vous faire connaître au club-house.
Le meilleur accueil vous sera réservé.**

A l'écoute des Associations !

Panier Solidaire

L'association 'Panier Solidaire', située au centre social rue Franklin Roosevelt, reste à la disposition de toutes les personnes qui sont dans le besoin.

Ses responsables reçoivent, sur rendez-vous, les vendredis de 14h30 à 16h30 et les samedis de 14h à 16h.

Tél. : 03 23 20 39 89, aux mêmes heures.

Elle recherche aussi des bénévoles sérieux, motivés et qui peuvent s'engager.

Ecole de musique (CIEMG)

Les inscriptions à l'école de musique seront prises le samedi 03 septembre, de 15h00 à 18h00 au siège du CIEMG, 20 rue Pierre Curtil à Guignicourt (à côté de la nouvelle crèche).

Les réinscriptions devront être faites par Internet avant le 30 août. Les inscriptions après cette date ne pourront être qu'exceptionnelles.

Informations sur www.ciemg.fr

Un petit concert du «groupe moderne du CIEMG» sera donné dans la cour du CIEMG le 03 septembre, de 14h00 à 15h00.

En K'Danse

Les nouvelles inscriptions ont lieu le 03 septembre lors du forum des associations de 14h00 à 17h00.

La reprise des cours aura lieu la semaine du 12 septembre 2022.

Club de Gym de Guignicourt

Reprise des cours pour l'année 2022/2023, le lundi 05 septembre, à la Halle (à côté de la gare).

Le lundi, à 20h00, renforcement musculaire et zenfit.

Le mercredi, à 19h45, step évolutif.

Le jeudi, à 9h00, gym douce.

Inscription sur place.

Possibilité de deux cours d'essai gratuit

Contact : clubgym02190@gmail.com



ADMR

L'ADMR est présente, depuis le 1er juillet 2022, dans ses nouveaux locaux situés au rez-de-chaussée de la mairie de Villeneuve-sur-Aisne (bureau à droite de l'escalier).

Les coordonnées de l'association restent inchangées.

Secours catholique

Le secours catholique de Guignicourt vous invite à un après-midi convivial autour d'un goûter gourmand, ouvert à tous et toutes !

Les 25 juillet et 22 août, de 14H à 16H30 dans les salles paroissiales au 1, rue de l'île Saint-Louis.

Apportez vos jeux de société et votre bonne humeur !

Vous connaissez des personnes seules ou qui ne partent pas en vacances, n'hésitez pas à nous rejoindre avec elles.

Contact :

Karine : 07 69 33 28 85

Fête des associations

La municipalité organise, en association avec la communauté de communes de la Champagne Picarde, le Forum des associations

Le samedi 03 septembre 2022
de 14h00 à 17h00
Esplanade Jean Thouraud



GUIGNICOURT

Club Omnisport de Gym

TOUS EN FORME !!!!

REPRISE lundi 05 Septembre 2022

À la Halle, près de la gare.

LUNDI à 20H

RENFORCEMENT
MUSCULAIRE + ZENFIT

MERCREDI à 19H45

STEP EVOLUTIF

JEUDI à 9H

GYM DOUCE

Avec Djaouel H.

Prof de Fitness
Coach sportif
Préparateur physique



Inscription sur place Possibilité de 2 cours d'essai gratuits Renseignements : clubgym02190@gmail.com

19ème Brocante Vide-grenier de Guignicourt

Dimanche 18 septembre

Esplanade Jean Thouraud

Renseignements / Réservation :
Syndicat d'Initiative de Guignicourt
Courriel : sy02gui@sfr.fr
Tél. :
03 23 25 98 86 et 06 34 96 45 08

Manifestation organisée par le
Syndicat d'Initiative de Guignicourt

DÉFILÉ DU SAMEDI 27 AOÛT 2022

78^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE GUIGNICOURT
PAR LES TROUPES AMÉRICAINES

Mise à l'honneur des différents
acteurs et associations de
Villeneuve-sur-Aisne.

Défilé à 12 heures

Rue de la Libération
de la gendarmerie, des
pompiers, l'Armée de Terre
et de l'Association RADAR

Restauration
aux bords de l'Aisne

Venez nombreux



N'oublions jamais

Création graphique : Bz GoodAisne © Impression : Ekaphort

A la recherche d'un emploi

dans les métiers de
l'AIDE à DOMICILE ?

Venez
renforcer
nos équipes
de professionnels

- Auxiliaire de vie
- Aide-soignante
- Aide ménagère

L'ADMR recrute toute l'année

CDD - CDI sur tout le département

SERVICES
ET SOINS
SENIORS

ENTRETIEN
MAISON

ACCOMPAGNEMENT
HANDICAP

ENFANCE
ET PARENTALITÉ

JE
POSTULE

ADMR de GUIGNICOURT

Centre Social - Rue J. Germain
02190 VILLENEUVE sur AISNE

03 23 80 13 75

recrutement@fedeo2.admr.org



pour tous, toute la vie, partout

Des ruches communales

Ils sont arrivés !

5 essaims d'abeilles ont pris place dans les ruches commandées cet hiver par la commune et sont installés sur le terrain de l'ancienne décharge de Guignicourt.

Apparues sur Terre, 100 à 150 millions d'années avant l'Homme, elles ont permis l'évolution des plantes à fleurs et en ont garanti la survie.

Les abeilles sont les principales contributrices à la pollinisation de 80% des espèces de plantes à fleurs et des plantes cultivées. Elles jouent un rôle essentiel dans la production agricole et l'alimentation humaine, et nous ne parlons pas simplement du miel. Elles ont leur place dans l'écosystème et participent à la diversité des plantes sauvages et à la survie de nombreux autres insectes et oiseaux.

Envie de planter des fleurs prochainement ? Pensez aux variétés mellifères et rendez-vous dans quelques temps pour une dégustation du miel "made in Villeneuve-sur-Aisne" !

Un grand merci à M. Michel Bellaire pour son accompagnement dans la mise en place des ruches et à M. Jean-Charles Olivier qui en prendra grand soin.



L'eau, on l'aime ... On l'économise

L'eau est une ressource essentielle pour l'Homme, mais elle n'est pas inépuisable.

En France une personne consomme aujourd'hui en moyenne 150 litres d'eau par jour dont 1% de ce volume est bu, contre environ 100 litres en 1975. A l'échelle mondiale, la consommation d'eau a aussi été multipliée par 7 en un siècle. Alors que les ressources en eau diminuent, la consommation d'eau augmente chez les usagers.

De bonnes habitudes sont faciles à mettre en place pour éviter le gaspillage de l'eau et de réduire sa facture.

Répartition moyenne de la consommation d'eau (source : WWF)

- 39% pour les bains et douches
- 20% pour les sanitaires
- 12% pour le lave-linge
- 10% pour le lave-vaisselle ou la vaisselle à la main
- 06% pour le nettoyage de la voiture et l'arrosage du jardin
- 06% pour la cuisine
- 06% pour divers usages
- 01% pour la boisson.



Des petits gestes pour tout changer :

- Privilégier l'eau du robinet à l'eau en bouteille et opter pour des gourdes à remplir, moins de gaspillage et moins d'empreinte carbone.
- Ne pas laisser couler l'eau du robinet, couper le robinet lors du savonnage ou privilégier le verre à dent pour se rincer la bouche lors du brossage.
- Prendre des douches, plutôt que des bains, sachant qu'une douche ne consomme que 60 litres contre 150 à 200 litres pour un bain.
- Optimiser l'utilisation de ses appareils électroménagers, bien remplir son lave-vaisselle ou son lave-linge.
- Laver à basse température le linge et avec des cycles courts.
- Privilégier le lave-vaisselle au lavage à la main.
- Utiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser vos plantes.
- En période estivale, choisir ses heures d'arrosage, par exemple arroser le soir ou tôt le matin réduit les pertes dues à l'évaporation de 5 à 10% en moyenne.
- Laver son véhicule avec un seau et une éponge plutôt qu'un tuyau d'eau.
- Récupérer l'eau de pluie
- Détecter les fuites d'eau, qui sont une source de grand gaspillage d'eau.

Eviter de gaspiller l'eau permet aussi de prévenir les sécheresses ou pénuries d'eau et préserver la qualité et la biodiversité.

Atelier 'Découverte des hirondelles'

Les hirondelles sont une espèce en danger avec une population qui a chuté de 40 % en moyenne, toutes espèces confondues, depuis le début des années 2000.

Le 4 juin dernier, la commission développement durable de la commune a organisé un atelier de découverte des hirondelles et de confection de nids, en collaboration avec la maison de la nature et de l'oiseau. L'objectif est de garantir un accueil de qualité pour le printemps prochain afin de maintenir l'espèce, voir de permettre son développement. Plus de 50 personnes ont profité des explications pédagogiques et ludiques et les plus jeunes ont eu plaisir à confectionner des nids pour accueillir de nouveaux sujets sur la commune.

Un grand merci à Robert Amy et Chloé Desjardin, les animateurs, pour la qualité de leur intervention, et à Colette et Pascal Legrand pour leur accueil et la convivialité qu'ils ont su créer pendant cet après midi.



**Journée découverte
'Les libellules'**

**Samedi 27 août
à 14 h 00
à Guignicourt**

- Présentation des odonates (distinction entre «libellules» et «demoiselles»), cycle de vie...
- Présentation du mode de capture et des manipulations
- Détermination des espèces

Gratuit !

inscription obligatoire :

Accueil de la mairie de Villeneuve-sur-Aisne
Tél. : 03 23 25 36 60
@ : accueil@villeneuve-sur-aisne.fr

Places limitées !

Manifestation organisée par la Commune de Villeneuve-sur-Aisne en collaboration avec la Maison de la Nature et de l'Oiseau

**Journée découverte
'La flore locale'**

**Samedi 17 septembre 2022
à 14h00
Guignicourt**

Découverte de la flore
Les différentes plantes (de la strate herbacée à la strate arborescente)
Leurs particularités (plantes médicinales, toxiques, culinaires...) ...-

Gratuit !

inscription obligatoire :

Accueil de la mairie de Villeneuve-sur-Aisne
Tél. : 03 23 25 36 60
@ : accueil@villeneuve-sur-aisne.fr

Manifestation organisée par la Commune de Villeneuve-sur-Aisne en collaboration avec la Maison de la Nature et de l'Oiseau

Mieux Vivre Ensemble.....

Les vacances approchent à grand pas et le city-stade sera très prochainement le lieu de retrouvailles de nos enfants.

Le City-stade est un espace en libre accès, gratuit et pour tous.

Cette liberté implique certaines règles de comportement : les "règles de vie" du terrain, où respect et partage sont les seuls mots d'ordre.

C'est pourquoi afin d'éviter les débordements des années passées, nous rappelons quelques règles du mieux vivre ensemble :



Le city-stade est un bel équipement. Il respecte l'environnement. Il est important, en retour, de respecter le site et le matériel. Nettoyez le terrain et ses abords à l'arrivée et lors du départ.



Le sport, c'est le dépassement de soi dans le respect du partenaire, de l'adversaire et du public. Restez fair-play ! Le sport, c'est la règle du meilleur, mais, jamais, la règle du plus fort.



Le city-stade est un espace collectif. Il est donc pour tous, petits et grands, filles et garçons. Pourquoi pas mixer les équipes !



Un terrain de jeu collectif concerne aussi les non joueurs et les voisins. Respectez la tranquillité de tous.

Bel été à tous nos jeunes.



Une balayeuse pour des rues plus propres

Rendre notre commune plus propre est une des priorités de la municipalité.

Cela concerne, notamment, la propreté des trottoirs.

Depuis l'interdiction d'employer des désherbants chimiques, il est plus difficile de lutter contre la présence des plantes le long des trottoirs.

Pour pallier à cette présence, la municipalité a investi dans l'achat de deux balayeuses.

La première est arrivée début juin et permet, à nos personnels, d'effectuer travail précis qui satisfera notre population.



Plan national canicule

La municipalité informe la population qu'un registre nominatif des personnes âgées et/ou handicapées est ouvert.

Ce registre permettra l'intervention des services sanitaires en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Sur ce registre peuvent être inscrites :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus et résidant à leur domicile
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile
- Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile

Cette inscription n'est pas obligatoire. Elle est faite sur demande de la personne elle-même, d'une tierce personne ou par la mairie pour les personnes dont elle a connaissance de leur isolement. Ce registre ne peut être communiqué qu'aux services de la préfecture.

N° vert : 0 800 06 66 66
(appel gratuit depuis un poste fixe)



Réunion publique de prévention / Participation citoyenne

Le 20 mai 2022, les habitants de Villeneuve-sur-Aisne ont été conviés par M. le Maire à assister à une réunion d'information, animée par la gendarmerie, sur le thème de la « Participation citoyenne ».



Ce dispositif permet de lutter plus efficacement contre les actes de délinquance et les incivilités au sein d'un quartier ou d'une commune. Des « référents citoyens » volontaires sont choisis pour faire le relais entre les habitants de la zone définie et la brigade de gendarmerie locale. La remontée des renseignements et la diffusion des alertes sont ainsi facilitées par un canal d'échange d'informations simplifié et prédéfini.

La commune de Villeneuve-sur-Aisne a déjà adhéré à cette démarche partenariale. Après ces deux dernières années, il était intéressant de communiquer à nouveau sur les avantages de ce dispositif de coproduction de sécurité.

Plusieurs messages de prévention et conseils pour se prémunir des cambriolages ont également été prodigués par le major Liagre, commandant la communauté de brigades de Corbeny.

Bruits de voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils dont l'intensité sonore est susceptible de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Extraits de l'arrêté préfectoral référencé Pref/ARS DT02/bruit/2016-01, du 19 avril 2016, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage - Article 20.



POESIES D'ETE

Le papillon

Le papillon qui s'éveille
Et sort de sa chrysalide
Aux rayons qui l'ensoleille
Chauffe ses ailes humides.
En les déployant ses ailes
Brillent de teintes variées
Qui au soleil étincèlent
En ocelles colorées.
Puis insouciant il volète
Visitant chaque corolle
Pour y butiner des miettes
De pollen dont il raffole.
Il inspecte ainsi la flore
Arrive en valse légères
Au buddleia qu'il adore
Pour ses senteurs printanières.
En voltigeant il explore
Chaque espèce florifère.
Heureusement il ignore
Sa destinée éphémère

Robert Calmels

Paysage d'été

Sous la longue lueur du jour,
belle est la véranda fleurie.
A la fenêtre du Nord,
le vent parfumé de lotus
apporte la fraîcheur.
Après la pluie,
le jardin revêt
son manteau d'émeraude.
Seul un chant de cigale,
trouble le crépuscule.

Tran Thanh Tong (1240-1290)

L'été

Silence,
silence
L'été
se balance
où l'oiseau
se tait
L'herbe séchée
tremble
dans l'air brûlé.
Silence,
silence
L'été chante
dans les blés

Anne-Marie Chapouton

L'été est bleu

L'été est bleu comme le soleil
et presque rouge comme l'infini
L'été est jaune comme la pluie
et presque rose comme la vie
L'été est vert comme l'oiseau
et presque gris comme l'oubli
L'été est noir comme l'aurore
et presque blanc comme la nuit

Elodie Santos

Que danse l'été

Été de câlin matin
La marche est parfumée de jasmin,
de romarin
Symphonie ramages d'oiseaux
sereins
C'est le temps des tambourins, le
temps du pélerin.

Été de midi enflammé
L'air valse sous le parasol coloré
Arpège des rires échauffés de
grandes tablées
C'est la joie partagée, la note de
gaieté retrouvée.

Été de l'après-midi torpeur
Le soleil courbe la fleur d'un tango
de langueur
Soupir bienheureux de la sieste
douceur
C'est le repos de l'âme, l'adagio du
coeur

Été de l'étoilé firmament
La nocturne fraîcheur nous attend
Douce berceuse murmurée à
l'enfant
C'est l'être enfin présent à
l'onirique instant.

Auteur anonyme

Sensation

Par les soirs bleus d'été, j'irai dans les sentiers,
Picoté par les blés, fouler l'herbe menue :
Rêveur, j'en sentirai la fraîcheur à mes pieds.
Je laisserai le vent baigner ma tête nue.
Je ne parlerai pas, je ne penserai rien :
Mais l'amour infini me montera dans l'âme,
Et j'irai loin, bien loin, comme un bohémien,
Par la Nature, heureux comme avec une femme.

Arthur Rimbaud

TAJINE DE POULET AUX LÉGUMES D'ÉTÉ

Pour 4 personnes

Préparation : 15 minutes Cuisson : 1 heure et 50 minutes

Ingrédients :

- 8 hauts de cuisse de poulet
- 500 gr de courgettes
- 500 gr d'aubergines
- 700 gr de tomates allongées mûres
- 350 gr d'oignons frais blancs
- sel
- mélange 5 baies au moulin

Pour la marinade

- 1 cas de curcuma
- 1 cas de curry en poudre
- 1 càc de cannelle moulue
- 2 càs de miel liquide
- 2 càs de concentré de tomates
- 4 càs d'huile d'olive
- 1 càc de sel
- 10 tours de moulin de mélange 5 baies

Mélangez directement dans le plat à tajine tous les ingrédients de la marinade.

Enveloppez bien les hauts de cuisse de poulet avec la marinade. Couvrez de film alimentaire, mettez au moins 1 h au frais.

A la fin du temps de marinade, allumez le four thermostat 7 (210°).

Coupez la queue des courgettes et aubergines. Lavez tomates, courgettes et aubergines sans les éplucher. Taillez aubergines et courgettes en gros cubes. Partagez les tomates en quartiers et chaque quartier en 2.

Pelez et émincez les oignons.

Retirez les hauts de cuisse de poulet du plat à tajine. Ajoutez courgettes, aubergines et oignons dans le plat. Salez, poivrez de 5 baies au moulin. Mélangez bien avec la marinade restante au fond du plat. Couvrez, enfournez 25 mn.

Sortez le plat à tajine du four, insérez les morceaux de tomates au milieu des autres légumes.

Déposez le poulet sur les légumes, parsemez de coriandre effeuillée. Couvrez, remettez au four 45 mn.

Vous pouvez préparer ce plat à l'avance, les tajines se réchauffent très bien.



GRATIN DE PECHES

Pour 6 personnes

Ingrédients :

- 5 pêches
- 25 cl de crème liquide
- 5 jaunes d'œufs
- 150 g de sucre en poudre
- 5 g de beurre

Préchauffez le four à 220°C (thermostat 7/8).

Dans un saladier, battez les jaunes d'œufs avec le sucre. Ajoutez la crème et continuez de battre.

Coupez les pêches en tranches et placez-les dans des ramequins beurrés.

Couvrez de préparation à la crème et faites gratiner quelques minutes.

Servez encore chaud, éventuellement avec une boule de glace à la vanille.



Réunion du 16 mars 2022

Finances : Adoption des comptes de gestion 2021 : Budget principal, budget annexe assainissement de Guignicourt, budget annexe assainissement de Menneville et budget annexe Camping de Guignicourt.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

le conseil municipal, considérant la gestion régulière, à l'unanimité, 1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021

2°/ Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° / Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Finances : Aadoption des comptes administratifs 2021

Le conseil municipal, sous la présidence de M. BARTELS Patrick, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par Monsieur Philippe TIMMERMAN, maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs, constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion votés le 16 mars 2022 notamment aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, vote et arrête les résultats tels que présentés en séance.

Ont signé au registre des délibérations : Mme BARON, M. BARTELS, Mme BLONDEL, M. BOUCQ, Mme COCHOIS, M. CORPEL, Mme DELVAL, M. DOUGET, M. EDUIN, Mme FENAU, M. FERRAZ, Mme FRACHOU, M. GAILLOT, Mme GORZELAK, Mme LEGRAND, Mme LEVASSEUR, M. LIEGEY, M. WEHR, M. WIART

Finances : Affectation des résultats 2021

Le conseil municipal, après avoir examiné les comptes administratifs des différents budgets et avoir constaté que ces derniers sont conformes aux comptes de gestion, Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2021, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget communal comme suit :

Budget principal :

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 0€

Report en section de fonctionnement - article 002 « excédent de fonctionnement », la somme de 2 035 752,58€

Budget annexe « Service assainissement de Guignicourt »

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 0€

Report en section de fonctionnement - article 002 « excédent de fonctionnement », la somme de 154 841,73€

Budget annexe « Service assainissement de Menneville »

Le budget annexe Assainissement de Menneville a été dissous en date du 31 décembre 2021, l'affectation du résultat n'est donc pas nécessaire ; l'excédent engendré est intégré aux résultats du budget annexe Assainissement de Guignicourt.

L'article 002 « excédent de fonctionnement » de ce budget annexe sera alimenté à hauteur de 45 870,75€ et l'article 001 « excédent d'investissement » à hauteur de 17 801,98€.

Budget annexe « Camping de Guignicourt »

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 0€

Report en section de fonctionnement - article 002 « excédent de fonctionnement », la somme de 30 580,78€

Finances : modification des AP/CP (autorisations de programmes / crédits de paiement)

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au montage du projet de réhabilitation du groupe scolaire Mortimer de Guignicourt en tiers-lieu,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De modifier le montant global de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Mortimer de Guignicourt en tiers-lieu, ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 3 810 000,00 € TTC

CP 2020 : 17 020,66 €

CP 2021 : 208 462,58 €

CP 2022 : 350 000,00 €

CP 2023 : 234 516,76 €

dit :

- que les crédits correspondants seront inscrits au budget conformément à la répartition susmentionnée ;

- que les crédits en dépenses qui n'auront pas été utilisés au 31

décembre 2022 seront automatiquement reportés sur l'exercice 2023;

- que les crédits en dépenses qui n'auront pas été utilisés au 31 décembre 2023 seront automatiquement reportés sur l'exercice 2024;

Finances : budgets primitifs 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les budgets primitifs de la commune

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement - Par chapitre et par opération pour la section d'investissement .

Emet un vote global favorable aux budgets 2022

Budget principal :

Le budget primitif 2022 est équilibré en recettes et dépenses à :

Section de fonctionnement = 4 591 957,58€

Section d'investissement = 4 861 585,11€

Budget Assainissement

Le budget primitif 2022 est équilibré en recettes et dépenses à :

Section de fonctionnement = 514 991,73€

Section d'investissement = 369 709,90€

Budget camping :

Le budget primitif 2022 est équilibré en recettes et dépenses à :

Section de fonctionnement = 92 580,78€

Section d'investissement = 74 383,40€

Finances : fiscalité locale : taux d'imposition

Vu le budget principal 2022, Considérant les termes de la délibération initiale, prise lors de la création de la commune nouvelle en date du 9 janvier 2019, relative au lissage sur 12 ans des taux d'imposition appliqués au sein des deux communes historiques, Considérant que les taux cibles proposés à l'horizon 2031, ont pour objectif de suivre le cap fixé lors de la création de la commune nouvelle, et ne pas augmenter la pression fiscale, Considérant le transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, de 31,72% dans l'Aisne, en application de la réforme de la fiscalité directe locale, et notamment la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les taux d'imposition suivants sur le territoire de la commune nouvelle de Villeneuve-sur Aisne en 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,09%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,99%

Précise :

- que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties tient compte du transfert du taux de foncier bâti du département qui a eu lieu en 2021. Ainsi le taux voté a été déterminé en son temps de la façon suivante : commune : 15,37% / département : 31,72%
- qu'il s'agit de taux cibles applicables à l'horizon de l'année 2031, et non des taux applicables effectivement en 2022 sur le ressort de chaque ancienne commune, - que les services fiscaux

procéderont au calcul des taux applicables annuellement pour chaque commune historique

Dit que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction des évolutions immobilières, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Subventions de fonctionnement 2022 du budget principal au profit des budgets annexes du CCAS et du camping de Guignicourt

Le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour octroyer les subventions de fonctionnement au budget du CCAS et au budget annexe du camping pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de fonctionnement de 1000,00€ du budget principal au profit du CCAS pour l'exercice 2022,

accorde une subvention de fonctionnement de 10 000,00€ du budget principal au profit du budget annexe du camping pour l'exercice 2022.

Finances : subventions de fonctionnement aux associations

Le Maire expose au Conseil municipal d'une part, que l'octroi de subventions est nécessaire aux associations et coopératives scolaires pour maintenir et développer leurs activités et donc le dynamisme de la vie locale de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions aux associations et coopératives scolaires au titre de l'exercice 2022 telles que présentées en séance.

Finances : subventions exceptionnelles aux associations

Le Conseil municipal est informé que plusieurs associations ont sollicité une subvention exceptionnelle dans le cadre du financement de projets spécifiques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes au titre de l'exercice 2022 :

- Majorettes : 2 000,00 €
- Billard Club : 500,00 €
- Comité Foire : 435,55 €
- En K'Danse : 1 000,00 €
- Roi Rouge de Menneville : 250,00 €

Finances : Communauté de Communes de la Champagne Picarde : attributions de compensation 2022

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C relatif à la libre révision des attributions de compensation,
Vu les critères de révision et l'évaluation approuvés à l'unanimité par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 31 janvier 2022 dans son rapport,
Vu la délibération du 27 janvier 2020 du conseil communautaire sur la proposition de libre révision des attributions de compensation,

décide d'approuver l'attribution librement révisée de la commune de Villeneuve-sur-Aisne pour l'année 2022, pour un montant de 105 574,00€.

Questions diverses

Un point a été fait sur l'avancement des différents projets ainsi que sur la tenue des bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

PERMANENCES DE SOLIHA

Dans le cadre de sa mission d'information sur l'habitat à destination des propriétaires occupants, bailleurs et locataires, SOLIHA Aisne assure des permanences en mairie de Guignicourt le 3^e mardi du mois, de 15 h 30 à 16 h 30, aux dates suivantes :

19 juillet
16 août
20 septembre
18 octobre

Des subventions, primes et prêts peuvent être mobilisés !
Une information complète sur la rénovation de l'habitat et la maîtrise énergétique. Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat ? Venez vous renseigner !

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA Aisne – 32 rue Marcelin Berthelot – 02000 LAON

tél. 03 23 26 73 50 - fax 03 23 26 73 99*

contact.aisne@solihha.fr

Réunion du 24 mai 2022

Le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Approbation du compte-rendu/procès-verbal de la séance précédente
- Finances : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023
- Finances : frais de scolarité 2022-2023
- Finances : décisions modificatives
- Conseil départemental : fonds de solidarité logement 2022
- Société SPL Xdemat : approbation de la nouvelle répartition du capital social
- Création d'un plateau routier route de Juvincourt (RD 62) : demande de subvention
- Ressources humaines : créations/suppressions de postes : tableau des effectifs
- Modalités de publicité des actes de la commune
- Questions diverses

Finances : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023

Le Maire expose au Conseil municipal l'opportunité d'adopter, par anticipation, la nouvelle nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023, afin de pouvoir optimiser la gestion des changements comptables afférents avant la généralisation prévue le 1er janvier 2024 pour l'ensemble des collectivités locales.

Considérant :

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;
- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;
- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales doit intervenir au 1er janvier 2024 ;
- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;
- qu'il apparaît pertinent, pour la commune, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable renouvelée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2023, d'adopter la nomenclature M57 simplifiée au 1er janvier 2023 ;
- que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, la commune a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable ;
- que l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée implique de modifier le mode de gestion de l'amortissement des immobilisations ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'appliquer à partir du 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget principal ;
- de poursuivre les plans d'amortissement d'ores et déjà mis en place au sein du budget principal ;
- d'adopter, à compter du 1er janvier 2023, dans le cadre des dépenses d'investissement, les plans d'amortissement suivants au prorata temporis, conformément aux dispositions de la M57 :

Désignation de l'immobilisation amortie	Compte	Durée d'amortissement
Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	202	10 ans
Autres installations, matériel et outillage techniques (tondeuses, débroussailluses) > 10 000€	2158	5 ans
Matériel de transport (véhicules utilitaires)	2182	10 ans

- de déroger à la règle du prorata temporis pour les subventions versées au compte 204xxx et ainsi d'amortir par année pleine, selon les durées d'amortissement suivantes :

- 5 ans pour des biens mobiliers, matériel ou des études
- 15 ans pour des biens immobiliers ou des installations

Finances : frais de scolarité 2022-2023

Le Conseil Municipal doit, comme chaque année, fixer le montant du remboursement des frais de fonctionnement scolaire (frais de scolarité).

Le Maire donne lecture des dépenses effectuées au profit des écoles telles qu'elles apparaissent au compte administratif 2021 pour l'année scolaire 2022-2023. Il est ensuite procédé au calcul de la dépense par élève :

- 408,78€ pour les élèves de l'école élémentaire
- 1 073,38€ pour les élèves de l'école maternelle

Comme chaque année il est proposé de facturer cette dépense aux communes concernées en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs des frais de scolarité à 408,78€ / enfant / an pour les élémentaires et à 1 073,38€ / enfant / an pour les maternelles.

Finances : Budget principal – DM n°1

Le Maire expose au Conseil municipal les raisons qui imposent le recours à une décision modificative sur le budget principal, à savoir qu'il est nécessaire d'ajuster les montants de certaines opérations d'investissement, notamment dans le cadre de l'intégration définitive des frais d'études de la Maison de Santé et de l'évolution du projet de création d'un plateau routier route de Juvincourt (RD 62).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 du budget principal – Exercice 2022 ;

Les différents mouvements sont repris dans le tableau ci-après :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	DM n° 1	Total
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	185 965,32 €	3 300,00 €	189 265,32 €
2031 - réimputation études MSP (BEFA)	184 237,32 €	3 300,00 €	187 537,32 €
2033 - réimputation frais d'insertion MSP	1 728,00 €	0,00 €	1 728,00 €
		3 300,00 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	DM n° 1	Total
OP 148 - Réserve foncière	496 110,90 €	-25 000,00 €	471 110,90 €
2111 - Terrains	496 110,90 €	-25 000,00 €	471 110,90 €
OP 270 - Travaux de voirie Guignicourt et Menneville	61 665,00 €	25 000,00 €	86 665,00 €
2151 - Réseaux de voirie (trottoirs Chaux-Four)	16 665,00 €	0,00 €	16 665,00 €
2151 - Réseaux de voirie (Route de Juvincourt - plateau SDIS)	20 000,00 €	25 000,00 €	45 000,00 €
2152 - Installations de voirie (écoulement des eaux Champ d'Argent)	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	185 965,32 €	3 300,00 €	189 265,32 €
21318 - imputation définitive études MSP (BEFA)	185 965,32 €	3 300,00 €	189 265,32 €
		3 300,00 €	

Conseil départemental : fonds de solidarité logement 2022

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) institué par la loi du 31 mai 1990 modifiée par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir, et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Des mesures d'accompagnement social, lié au logement, peuvent être mises en place auprès des familles qui éprouvent des difficultés de gestion budgétaire ou d'intégration dans un logement.

Le financement du FSL est assuré par le Département avec l'aide de chaque distributeur d'énergie, d'eau et de téléphone.

Les autres collectivités territoriales et toutes les personnes morales associées au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) peuvent également contribuer au financement du FSL.

Le conseil départemental invite le Conseil Municipal à délibérer, pour l'exercice 2022 sur une participation volontaire de 0,45 € par habitant.

Soit 2 790 habitants (population INSEE) x 0,45 € = 1 255,55 €.

Considérant la volonté de la commune de s'inscrire dans cette démarche d'aide et de soutien aux personnes en difficulté,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au fonds de solidarité logement (FSL), pour l'année 2022, sur la base d'une participation volontaire de 0,45 € par habitant.

Société SPL Xdemat : approbation de la nouvelle répartition du capital social

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis 2017, notre collectivité adhère à la société, ainsi que d'autres départements, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire de 8 départements.

Fin avril 2022, SPL-Xdemat comptait 3 025 actionnaires.

Conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin..

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter, à l'ordre du jour, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

Ainsi, depuis le 1er semestre 2021, 330 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 7 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires d'en sortir et un à revendre son action avant sa fusion avec une structure déjà membre.

Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social.

Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires a été présentée à la commune et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que présentée supra.

Il donne pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Création d'un plateau routier route de Juvincourt (RD 62) : demande de subvention

il est exposé à l'assemblée le projet de création d'un plateau routier, route de Juvincourt (RD 62) à Guignicourt.

Il est précisé que les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune et sous maîtrise d'œuvre de l'ADICA. Le conseil départemental est également associé au projet.

Le coût total des travaux s'élève à 34 460,00 € HT

Il est indiqué que sur le coût total des travaux, la subvention espérée au titre des amendes de police est de 8 987,89 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation de ces travaux de création d'un plateau routier, route de Juvincourt (RD 62) à Guignicourt, tels que présentés en séance.

Sollicite une subvention au titre du dispositif des amendes de police à hauteur de 8 987,89 €

S'engage à réaliser les travaux dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de notification de ladite subvention.

Ressources humaines : créations/suppressions de postes : tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux postes afin d'envisager une nouvelle répartition des missions au sein des services scolaires/cantine/garderie périscolaire et plan mercredi.

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs aux besoins des services concernés,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs en ce sens :

Création de d'un poste d'adjoint territorial d'animation occasionnel - catégorie C - durée hebdomadaire de 33 h

Création de d'un poste d'adjoint territorial d'animation occasionnel - catégorie C - durée hebdomadaire de 18 h

Modalités de publicité des actes de la commune

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Cependant les communes de moins de 3 500 habitants, telle que Villeneuve-Sur-Aisne, bénéficient d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Sur rapport de Monsieur le maire, qui propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

publicité par affichage en mairie de Guignicourt, commune déléguée de Villeneuve-Sur-Aisne,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

Questions diverses

Un point a été fait sur l'avancement des différents projets ainsi que sur la tenue des bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance.

CONSULTATION DES COMPTES-RENDUS

Cette rubrique retranscrit un condensé des principales décisions. Le compte-rendu sommaire des séances du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune www.villeneuve-sur-aisne.fr

ÉTAT CIVIL Naissances

Agathe BUCKMANN
le 14/03 à Bezannes

Aria TASSIN
le 27/04 à Bezannes

Lucas CALAHORRO
le 11/05 à Bezannes

Camille DAIN
le 11/05 à Bezannes

Ohana LAMOTTE HERBULOT
le 15/05 à Bezannes

Manavaï KANOUNI
le 21/05 à Reims

Noah TIBI
le 14/06 à Bezannes

Décès

Mme Gisèle GOULARD
née CAMUS
le 18/03 à Reims

Mariages

Mme Céline AMBLARD et
M. Alexandre LAGALY
le 07/05 à Guignicourt

Mme Laure VAUTRIN et
M. Julien RAVEL
le 04/06 à Guignicourt

BIENVENUE aux nouveaux habitants

Mme Maria BAQILI et
M. Guillaume LEBEC
43, rue des bois
Guignicourt

Mme Amélie CAEL
et M. Sébastien GILLET
4, rue de Provisieux
Guignicourt

Mme et M. Julien CHAPLET
21, rue du Bois Robinet
Guignicourt

Mme Floriane DE SABBATA
12, rue de Saint-Quentin
Guignicourt

Mme Magali PORREAUX
5 bis, rue Georges Lhotelain
Guignicourt

Mme Leslie ROGE
et M. Gianni DAFFINI
22, rue de Guignicourt
Menneville

OBJETS TROUVÉS à réclamer en mairie

clés

SYNDICAT DES EAUX

SYNDICAT DES EAUX (gestion) - tél. 03 23 25 36 64

Mairie de Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE

✉ syndicat-eaux-guignicourt@orange.fr

➤ lundi et mardi de 8 h 30 à 16 h 30, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

GENDARMERIE NATIONALE

3 rue de Mauchamp - Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE

tél. 03 23 23 61 17 - En cas d'urgence, composez le 17

✉ cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr

➤ mardi, jeudi et samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

➤ dimanche en semaine paire de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h

ACCUEIL MAIRIES & PERMANENCES

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SUR-AISNE

tél. 03 23 25 36 60

> du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
(fermeture à 16 h 30 le vendredi)

M. Philippe Timmerman
Maire

> jeudi à 18 h

Soliha Aisne (amélioration habitat)

> 3^e mardi du mois de 15 h 30 à 16 h 30

MAIRIE ANNEXE
DE MENNEVILLE

tél. 03 23 79 76 83

> mercredi de 17 h à 18 h 30

Mairie de Villeneuve-sur-Aisne

Aide à Domicile en Milieu Rural

tél. / fax 03 23 80 13 75

Accueil physique : Mercredi de 13 h 45
à 16 h 45, vendredi de 8 h 30 à 11 h 45

Accueil téléphone : Lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

MAISON France services

tél. 03 23 25 36 80

> lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30

> mercredi de 9 h à 12 h 00

> vendredi de 9 h à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

Relais assistantes maternelles

Marie Pamart (sur rendez-vous)

> le lundi matin | tél. 03 23 22 36 81

Assistante sociale de la DIPAS

> 2^e et 4^e lundis du mois de 14 h à 16 h

Mission locale sur rendez-vous

> mardi matin au 03 23 27 38 90

Trésor public jeudi et vendredi

de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h



AGENDA DES MANIFESTATIONS

Retrouvez les annonces de manifestations sur facebook
et villeneuve-sur-aisne.fr (annonces sous réserve de modifications ou
d'annulation)

JUILLET 2021

Mercredi 13 Retraite aux flambeaux à 21h30
Rues de Guignicourt Distribution à partir de 21h00

Mercredi 13 Feu d'artifice au bord de l'Aisne
Guignicourt 23h00

Jeudi 14 Barbecue guinguette à partir de 12h00
Esplanade Jean Jeux picards
Thouraud Jeux de boules
Concours de belote

AOÛT 2021

Samedi 27 Sortie nature
Guignicourt Découverte des odonates (Libellules)
14h00

Samedi 27 78ème anniversaire de la libération de
Guignicourt par les troupes américaines
Défilé à 12h00

SEPTEMBRE 2021

Samedi 03 Forum des associations
Guignicourt 14h00 Esplanade Jean Thouraud

Samedi 03 Inscriptions école de musique
Guignicourt 15h à 18h 20, rue Pierre Curtil
Concert de 14h00 à 15h00

Samedi 03 Inscriptions En K'danse
Guignicourt A partir de 14h00
Esplanade Jean sur le forum des associations
Thouraud

Lundi 05 Reprise des cours à la Halle
Guignicourt Club de gymnastique de Guignicourt

Dimanche 11 Course cycliste.
Guignicourt 13h30 Zone d'Activité du Champ-Rolland
Organisée par T.G.V.S.

Mercredi 14 Reprise des cours à la Halle
Guignicourt En K'Danse

Samedi 17 Sortie nature
Guignicourt Découverte de la flore locale
14h00

Samedi 17 Journées du patrimoine
Guignicourt

Dimanche 18 19ème Brocante Vide-grenier
Guignicourt ESplanade Jean
Thouraud

SECOURS & GARDES MÉDICALES

SAMU

15

GENDARMERIE

17

POMPIERS

18

D^r Casalis Guignicourt 03 23 79 93 93

D^r Delor Guignicourt 03 64 16 40 03

D^r Denaives Guignicourt 03 23 80 41 47

D^r Kleiber Guignicourt 03 23 79 83 44

D^r Cabinet médical de Cormicy 03 26 61 32 32

En l'absence de votre médecin
traitant, veuillez composer le 15

COLLECTE DES DÉCHETS

> Informez-vous sur www.sirtom-du-laonnois.com
> tél. 03 23 26 80 00 ✉ tritou@sirtom-du-laonnois.com

RYTHME DE COLLECTE

■ ordures ménagères le mercredi, à partir de 13 h

■ recyclables (bacs) un jeudi sur deux, à partir de 6 h



juillet	août	septembre	octobre
ME 6	ME 03	ME 07	ME 5
ME 13	ME 10	JE 08	JE 06
JE 14	JE 11	ME 14	ME 12
ME 20	ME 17	ME 21	ME 19
ME 27	ME 24	JE 22	JE 20
JE 28	JE 25	ME 28	ME 26
	ME 31		

DÉCHETTERIE DE GUIGNICOURT (accès par carte)

> mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h

> dimanche de 9 h à 12 h (fermé les jours fériés)